



COMMISSION  
SANTÉ, PROTECTION  
SOCIALE ET QUESTIONS  
ENVIRONNEMENTALES..



**LaRAD**  
Laboratoire de Recherches et  
d'Actions Diplomatiques

« Ensemble nous Sommes plus que Capables de relever l'Afrique et les Africains »

[www.lyjcouncilgroup.com](http://www.lyjcouncilgroup.com) / Email : [larad@lyjcouncilgroup.com](mailto:larad@lyjcouncilgroup.com)

ANGOLA - BURUNDI - CAMEROUN - CONGO - GABON - GUINÉE ÉQUATORIALE - RCA - RDC - RWANDA - SAO-TOME  
ET PRINCIPE - TCHAD

## **RAPPORT SUR LA PROBLEMATIQUE DE LA JUSTICE CLIMATIQUE: ENJEUX ET DEFIS POUR L'AFRIQUE**

**RÉALISÉ PAR**

- 1- ABUKU INGENGI Eric**
- 2- MBA Armand Vibrain**
- 3- MBINA KOUASSI Jobrun Osée**
- 4- VODOUNNON Canisius B. Robenson**
- 5- TALAKI Akila Ebenezer**

La science continue de montrer qu'à mesure que les effets du changement climatique s'accroissent, les événements météorologiques extrêmes font des ravages dans les pays en développement, en particulier en Afrique et en Asie, où vivent certaines des plus grandes populations de jeunes au monde. Un réchauffement de la planète de 2 ° C exposerait plus de la moitié de la population africaine au risque de sous-alimentation, car à ce jour, nous avons déjà atteint environ 1 ° C au-dessus des niveaux préindustriels (1850–1900). Le réchauffement climatique atteindra probablement 1,5 ° C entre 2030 et 2052 s'il continue d'augmenter au rythme actuel. La justice climatique est une notion politique récente, relative aux conséquences inéquitables du changement climatique. Elle se traduit notamment par des actions en justice menées par des associations et collectifs citoyens contre des États ou entreprises.

Tenue le Samedi 27 février 2021, la vidéo-conférence sur la justice climatique a été l'occasion pour l'animateur d'éclairer notre lanterne sur les réalités liées au changement climatique dans le monde en général et en Afrique en particulier. Sa présentation s'est axée sur cinq (05) points essentiels que sont : la reconnaissance du changement climatique global, l'impact du changement climatique en Afrique, l'injustice de la situation africaine, les enjeux de la reconnaissance de la dette écologique et les défis pour l'Afrique.

Ainsi, s'agissant de la reconnaissance du changement climatique, nous avons pu remarquer qu'elle a émergé après plusieurs années de dénis climato sceptiques. C'est-à-dire que l'existence d'un changement climatique était remise en cause et relevait de l'argument de l'invention. Cette remise en cause a été un terreau fertile à l'émergence de conséquences dommageables du changement climatique parmi lesquelles l'on estimait qu'il n'était pas nécessaire de changer nos modèles de production et de consommation et qu'il n'y avait aucun enjeu de justice c'est-à-dire la naturalisation des inégalités environnementales. Toutefois, les années 1990 marquent un tournant décisif avec la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'ONU Environnement avec pour objectif de fournir des évaluations détaillées «de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. » On note aussi le premier rapport d'évaluation en 1990, la reconnaissance internationale d'un changement climatique anthropique en 1992 à l'organisation du Sommet de Rio ; la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptée en 1992 et entrée en vigueur en mars 1994 avec comme objectif de stabiliser les concentrations de gaz

à effet de serre et enfin la mobilisation importante des pays africains dans les négociations climatiques: le G 77 + Chine, le groupe des pays en développement, le Groupe Arabe, le groupe des pays les moins avancés et le groupe Afrique.

En ce qui concerne l'impact du changement climatique en Afrique, selon les rapports du Giec de 2007 d'ici 2020, 75 à 250 millions de personnes devraient souffrir d'un stress hydrique accentué par les changements climatiques. Le cas par exemple du Maroc et des pays de l'Afrique sub-saharienne. Dans certains pays, le rendement de l'agriculture pluviale pourrait chuter de 50 % d'ici 2020. On anticipe que la production agricole et l'accès à la nourriture seront durement touchés dans de nombreux pays, avec de lourdes conséquences en matière de sécurité alimentaire et de malnutrition. C'est le cas en Afrique australe avec les pays comme le Zimbabwe, la Zambie, le Mozambique, la Namibie, le Lesotho, en l'Eswatini et le Malawi. Vers la fin du XXIe siècle, l'élévation anticipée du niveau de la mer affectera les basses terres littorales fortement peuplées. C'est le cas par exemple de la ville de Saint Louis en première ligne face à la montée du niveau de la mer, des cotes de Lomé, de la Guinée et de Grand Bassam. De plus, la pénurie d'eau dans certaines régions arides et semi-arides poussera entre 24 et 700 millions de personnes à se déplacer. Le cas par exemple avec les pays de la bande sahélo-sahélienne.

A la question de savoir si la situation africaine est injuste, la réponse est affirmative pour trois raisons que sont : d'abord l'Afrique n'est pas causalement responsable du changement climatique global, ensuite l'Afrique subit et subira une inégale exposition aux risques causés par le changement climatique et enfin Il y a une inégalité dans le financement de l'adaptation : les pays africains ne disposent pas des mêmes leviers que les pays riches industrialisés pour financer l'adaptation aux conséquences néfastes du changement climatique. Ainsi, deux idéaux s'affrontent : celle de Justice demandée et de la Justice proposée. La justice demandée se veut Justice climatique correctrice c'est-à-dire corriger la situation d'injustice par la réparation des torts causés par le changement climatique ; elle l'émanation des exigences des pays du Sud dès 1992 alors la justice proposée se veut distributive c'est-à-dire répartir une prise en charge équitable de la lutte pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Elle est l'émanation du principe de responsabilités communes mais différenciées ; du protocole de Kyoto de 1997 ; de l'Accord de Paris et des engagements volontaires.

Par ailleurs, la reconnaissance de la dette écologique suscite de débats. Pour les pays non développés, les pays du Nord doivent réparer leur dette écologique alors que de leur côté, ils estiment que la réparation de la dette écologique n'est pas justifiée. Toutefois, en marge de la COP 21 en 2015, on note la reconnaissance de la dette écologique par la France « L'Afrique

subit les conséquences du réchauffement climatique, alors qu'elle n'est pas responsable de l'émission de gaz à effet de serre »...« il y a une dette écologique que le monde doit régler à l'égard du continent africain » avec l'annonce d'une aide financière française à la lutte contre le changement climatique sera portée de 3 à 5 milliards d'euros par an d'ici à 2020. Le problème reste un manque d'engagement contraignant.

Enfin, les défis pour l'Afrique en la matière sont énormes et peuvent tout de même être vue comme une aubaine pour repenser l'action commune des pays africains. On note à cet effet un défi diplomatique : Un front pour la réparation de la dette écologique/ mobilisation pour des accords contraignants/ mobilisation pour un tribunal pénal climatique ; un défi sécuritaire : anticiper les conflits qui seront accentués ou générés par les effets du changement climatique ; un défi humanitaire : autour de la prise en charge des migrants climatiques ( en l'absence de la reconnaissance international du statut de réfugié climatique) ; un défi scientifique : l'autonomie scientifique de l'Afrique et un défi politique : articuler bonne gouvernance locale et coopération intergouvernementale en matière de politiques d'adaptation.

#### **En termes de propositions de postions nous souhaiterions que :**

Le Laboratoire puisse promouvoir et soutenir des projets de sensibilisation sur la question du changement climatique ;

Organiser ses ateliers de réflexions sur la question en vue d'un changement de paradigme (c'est-à-dire changer nos comportements qui nuisent à l'environnement, changer nos modèles de production et de consommation, travailler de manière à structurer les marchés carbones) ;

Sensibiliser sur les conséquences de l'utilisation des sachets plastiques sur la santé et l'environnement ;

Travailler en étroite collaboration avec des acteurs qui militent déjà dans ce domaine le Groupe africain des négociateurs sur le changement climatique par exemple.